

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/52

Conseil municipal du mardi 14 octobre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Stéphanie BOURGEOIS, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

OBJET : Décision modificative n°2 – EXERCICE 2025
--

Rapport pour information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportés au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans les différents chapitres du budget principal.

Pour la section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte :

Les dépenses supplémentaires suivantes, liées à différents marchés de travaux ou devis :

- Le réajustement du coût de différents projets déjà budgétés (voirie, bâtiments)
- La prise en compte de travaux imprévus, dus à des dégâts des eaux usées (immeubles de rapport)

Toutes ces dépenses sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces dépenses seront couvertes par des recettes supplémentaires :

- Le réajustement du produit des impositions (taxe d'aménagement), suite à notification de l'Etat
- Le réajustement du montant de FCTVA versé au titre de 2024, suite à notification de l'Etat
- Le produit de cessions supplémentaires

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025/16 du conseil municipal en date du 18 mars 2025 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération n°2025/38 du conseil municipal en date du 22 juillet 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2025,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillées dans le tableau en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme



Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
21 octobre 2025

DECISION MODIFICATIVE n°2 - BP 2025

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		DM2	BP+DM1+DM2	RECETTES		DM2	BP+DM1+DM2
	Charges à caractère général (011)	791 010,84 €		791 010,84 €	Produits de services	178 900,00 €		178 900,00 €
	Charges de personnel (012)	873 355,55 €		873 355,55 €	Atténuation de charges (013)	3 500,00 €		3 500,00 €
	Autres charges de gestion courante (65)	213 050,00 €		213 050,00 €	Impôts et taxes (73) et fiscalités locales (731)	1 589 409,00 €		1 589 409,00 €
	Charges financières (66)	30 671,00 €		30 671,00 €	Dotations et participations (74)	235 809,00 €		235 809,00 €
	Autres charges (exceptionnelles) (67)	8 000,00 €		8 000,00 €	Autres produits de gestion courante (75)	168 502,20 €		168 502,20 €
	Attenuations de produits (014) : FPIC-Fonds de péréqua- -tion des ressources communales et intercommunales	37 934,00 €		37 934,00 €	Produits financiers (76)	- €		- €
					Produits exceptionnels (77)	4 000,00 €		4 000,00 €
	Dotations aux amortissements	- €		- €				
	Excédent viré à la section d'investissement (023)	931 502,82 €		931 502,82 €	Excédent de fonctionnement reporté (002)	705 404,01 €		705 404,01 €
	TOTAL	2 885 524,21 €	- €	2 885 524,21 €	TOTAL	2 885 524,21 €	- €	2 885 524,21 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES		DM2	BP+DM1+DM2	RECETTES		DM2	BP+DM1+DM2
	Déficit d'investissement reporté	314 067,72 €		314 067,72 €	Excédent de la section fonctionnement N-1	269 492,87 €		269 492,87 €
					Excédent de la section fonctionnement	931 502,82 €	- €	931 502,82 €
					FCIVA	212 981,56 €	20 261,78 €	233 243,34 €
	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €		2 500,00 €	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €		2 500,00 €
	Taxe d'aménagement	2 500,00 €		2 500,00 €	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	1 235,16 €	6 235,16 €
	Remboursement d'emprunts	148 558,00 €		148 558,00 €	Emprunt	- €		- €
	Opérations d'investissement	1 422 223,38 €	24 196,94 €	1 446 420,32 €	Subventions d'investissement	393 797,00 €	- €	393 797,00 €
	dont :				non affectées			
	PLU (1208)	2 500,00 €		2 500,00 €	dont par opérations :			
	infrastructures sportives (2001)	4 000,00 €		4 000,00 €	extension et rénovation du groupe scolaire	224 960,00 €		224 960,00 €
	extension et rénovation du groupe scolaire (2101)	30 000,00 €		30 000,00 €	équipements techniques	12 250,00 €		12 250,00 €
	cimetière (2102)	1,00 €		1,00 €	amendes de police	2 288,00 €		2 288,00 €
	voirie (2103)	185 127,07 €		185 127,07 €	immeubles de rapport	115 000,00 €		115 000,00 €
	immeuble de rapport (2104)	556 500,00 €		556 500,00 €	foncier	13 049,00 €		13 049,00 €
	foncier (2106)	311 517,77 €		311 517,77 €	bâtiments publics	26 250,00 €		26 250,00 €
	bâtiments publics (2107)	284 727,54 €	18 692,64 €	303 420,18 €				
	équipements techniques (2108)	47 850,00 €	5 504,30 €	53 354,30 €				
	Restes à réaliser	416 493,65 €		416 493,65 €	Restes à réaliser	461 068,50 €		461 068,50 €
					Produits de cession	30 000,00 €	2 700,00 €	32 700,00 €
	Opérations patrimoniales	100 325,10 €		100 325,10 €	Dotations aux amortissements	- €		- €
	TOTAL	2 406 667,85 €	24 196,94 €	2 430 864,79 €	Opérations patrimoniales	100 325,10 €		100 325,10 €
					Cession d'immobilisation	- €		- €
					TOTAL	2 406 667,85 €	24 196,94 €	2 430 864,79 €